

## Projet de Technicentre Sud Loire Concertation publique

### 24 janvier 2024

## Concertation des organisations syndicales

Synthèse des échanges

---

### INFORMATIONS PRATIQUES

- Nombre de participants : 10
- Dispositif d'information : dossier de concertation
- Format et déroulé de la rencontre : Cet atelier s'est déroulé de 10h à 12h30 dans la salle LU'TER à la direction TER Pays de la Loire. Après un temps d'accueil, les 4 organisations syndicales présentes (CGT, CFDT, SUD RAIL et UNSA) ont pu exprimer leurs contributions au projet et leurs réactions vis-à-vis du dossier de concertation. Des précisions ont ensuite pu leur être apportées. La réunion s'est conclue par un temps d'échange avec les participants.
- Pour présenter et échanger sur le projet étaient présents :
  - Ronan BESSEYRE, Directeur général, SNCF Voyageurs Loire-Océan (SVLO)
  - Marc ROUXEL, Directeur de projet, SVLO
  - Elodie CLAUDEL, Responsable Ressources Humaines, SVLO
- Joanna KUCHARSKI, Directrice de la Transformation et des Ressources Humaines, et Cyril MARQUET, Responsable des Relations Sociales, étaient présents pour représenter la DTRH TER Pays de la Loire
- Serge QUENTIN, le garant de la concertation, était présent également.

## 1. ACCUEIL

**Serge QUENTIN**, garant de la concertation désigné par la Commission nationale du débat public (CNDP), présente sa mission et le cadre de la concertation préalable. Il précise qu'à l'issue de la concertation, il rédigera le bilan de la concertation, qui regroupera tous les avis exprimés pendant la concertation, et adressera des recommandations au maître d'ouvrage pour que des réponses y soient apportées. Il rappelle enfin les modalités de participation à la concertation, en citant notamment la plateforme numérique sur laquelle toutes les questions posées auront une réponse.

Il rappelle l'objectif de la réunion du jour : permettre à chaque organisation syndicale d'exposer leur contribution au maître d'ouvrage.

Les participants sont invités à se présenter.

## 2. EXPRESSION DES CONTRIBUTIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

La parole est donnée à tour de rôle à chaque organisation syndicale. Les principaux éléments abordés sont les suivants :

### CGT :

- Souhaitent connaître combien de nouveaux matériels vont arriver sur la région
- Risque financier du projet : on enlève 37 rames à l'atelier des Blottereau + lot BONALY à venir avec potentiellement des rames qui partiraient aussi. La région a-t-elle vraiment budgété les charges fixes qui resteraient sur le site des Blottereau ? Il faut de 5 à 10 ans pour obtenir de nouvelles rames, pendant ce temps l'atelier actuel risque d'être sous-utilisé.
- Organisation du travail : l'atelier en « cul de sac » va nécessiter beaucoup de manœuvres situées sur la ligne Nantes/Angers qui est la plus utilisée sur la région. Cela pose déjà problème aujourd'hui. Quid si on envisage une augmentation de production sur ce site avec plusieurs exploitants
- Souhaitent connaître le coût réel de l'opération. Quel impact lié aux voies de service captées par le nouvel atelier et au stationnement des rames ?

### CFDT :

- Le projet aura un impact social car il prévoit un transfert de charge alors que l'atelier actuel n'est pas à sa pleine capacité
- Concernant l'emploi : beaucoup de bas salaire au Technicentre actuel : l'investissement était plutôt à faire sur l'emploi et la fidélisation des salariés
- Plan de déplacement des salariés et utilisation des véhicules des salariés. Absence de clause sociales dans l'AO de la Région
- Concernant l'impact environnemental : quel bilan carbone, impact lié à l'artificialisation des terres, transport individuel en l'absence de transport collectif proposé.

### SUD RAIL :

- L'organisation fait part de son refus de la libéralisation du service ferroviaire et la fin du statut, de l'attribution à terme de 78 lots à une centaine d'EF distinctes qui va désorganiser le ferroviaire, de la concurrence permettant d'augmenter l'offre avec des conditions de travail dégradées.
- Souhaitent proposer une alternative au projet : Agrandir l'atelier actuel et créer un tour en fosse et agrandir la station-service actuelle, ce qui permettrait de faire des économies pour construire un nouvel atelier au Mans qui, lui, servira à soulager celui de Nantes.
- Économie de 100M€ annoncée sur 10 ans, comment l'AO l'a-t-elle calculée ?

### UNSA :

- Questions seront posées sur la plateforme
- La coactivité apparaît comme un risque non négligeable.

2

- Quel est l'avenir de l'ancien site ? Souffrait-il d'un manque de performance ?
- Quel avenir à 10 ans de ce nouvel atelier ? Y'a-t-il un risque de démantèlement au rythme des changements d'opérateur ?
- La taille du parking paraît petite
- Considère que la région affirme sa volonté de donner de l'aisance au nouvel attributaire afin qu'il puisse organiser sa maintenance comme il le souhaite.
- S'interrogent sur le gain avec la multiplication des ateliers un peu partout en France.
- Souhaitent connaître l'organisation du travail au regard de la nouvelle charge de travail.
- L'atelier sera-t-il amené à devoir entretenir des rames supérieures à 110m car pas prévu sur le lot Sud-Loire, si ce n'est de changer tout le parc.

### 3. ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

À la suite de cette phase d'écoute des contributions de chaque organisation syndicale, **Ronan BESSEYRE** précise que certaines réponses pourront être apportées par la région sur l'opportunité car des réunions sont prévues les 5 et 12 février. La décision de créer l'atelier et son implantation revient à la Région.

Le maître d'ouvrage porte la concertation mais le choix a été fait la région. A ce titre, des questions sur la pertinence économique ont déjà été portées.

Pour rappel, le processus d'appel d'offre est constitué de plusieurs phases : DCE, appel à candidature puis dialogue compétitif : ces étapes ont été l'occasion pour la SNCF de s'exprimer sur le projet, notamment sur sa pertinence. Les autres candidats ont pu avoir d'autres postures qui ont été prises en compte par la région.

**Marc ROUXEL** apporte ensuite des éléments complémentaires de compréhension du projet

Le site actuel est déjà considéré comme saturé car utilisé à environ 80%, au-delà de ce seuil il ne pourrait plus absorber les aléas.

Pour répondre à l'appel d'offre, il fallait partir de l'offre et des besoins des clients et mettre en face une production de l'exploitation et de la maintenance.

En théorie, 3 scénarios peuvent être envisagés :

- Ajouter de l'offre à l'atelier existant mais celui-ci est déjà saturé et la prévision du SERM et l'accroissement d'offre pour le Sud Loire ont conduit à écarter ce scénario.
- Accroître la capacité de l'atelier existant par la création de nouvelles voies, mais cela est très compliqué de le mêler avec l'exploitation du site et engendre des surcoûts liés aux phasages et des problèmes organisationnels
- Construire un nouvel atelier à côté de l'existant. La zone de construction étant définie par la région

Une voie d'atelier coûte environ 10 à 15M€, ce qui représente à peu près le coût d'une rame. Aujourd'hui nous cherchons donc à optimiser l'utilisation du parc en adaptant le dispositif de maintenance. La tendance est à produire en jour/nuit pour libérer le parc sur les heures pointes de matinées et de soirée. De manière générale le système ferroviaire a besoin de "saturer" son appareil de production pour l'optimiser.

4 installations seront partagées entre les 2 ateliers :

- La station de lavage
- Station-service thermique (dont sablières, etc...)
- Voie 17 de lavage technique (traitement des tags, etc...)
- Tour en fosse

Ce nouveau système fonctionnera sous forme de refacturation encadrée par la réglementation de l'Offre régulée de Maintenance (ORM) : ce qui se pratique déjà aujourd'hui si d'autres EF souhaitent les utiliser.

Un échange avec les participants est ensuite engagé sur plusieurs thématiques.

#### **Environnement :**

**Marc ROUXEL** présentes les aspects qui ont été mis en avant :

- Le site
- Création d'un atelier performant pour la maintenance et les agents qui s'est inspiré sur le REX d'autres ateliers qui, eux, ont dû s'adapter au fur et à mesure de l'arrivée des nouveaux matériels (ex : fosse en piscine avec passerelles fixes). Ce qui permet de se projeter dans le temps et donc utilisable dans le temps (quel que soit l'opérateur)

#### **Accès tour en fosse :**

**Marx ROUXEL** précise que les rames en attente des autres EF qui souhaitent bénéficier du tour en fosse devront stationner ailleurs en attendant leur prise en charge.

#### **Capacité du site :**

**Marc ROUXEL** précise qu'on ne perd pas d'emplacement de stationnement par rapport à aujourd'hui, en comptabilisant les voies d'atelier. La capacité s'entend par voies de maintenance + stationnement.

Cela relève plutôt d'une question de flux, l'objectif étant de diminuer la part du "m" (part du parc immobilisée pour maintenance).

La CLO (Consigne Locale Opérationnelle) du futur site n'est pas encore écrite.

#### **Cas du poste M qui coordonne les flux :**

**Marc ROUXEL** décrit l'organisation envisagée. Le poste M restera l'interface avec le RFN. Toutefois, la coordination des installations partagées reste à construire entre les deux futures entités, elle permettra de garantir l'équité de traitement du poste M vis-à-vis des différents exploitants.

Le site restera partiellement "intégré" et donc le GEOPS du poste M assurera une mission de coordination. SVLO sera "autonome mais pas fermée". A titre d'exemple, il peut arriver aujourd'hui que des engins thermiques soient garés sur des voies électriques, SVLO, ne pourra pas refuser les accès.

#### **Faisceau Ouest**

**Marc ROUXEL** informe que pour le moment SVLO ne l'a pas intégré dans son étude d'exploitation mais il sera tout de même possible de l'utiliser si nécessaire comme n'importe quelle autre EF.

## **4. CONCLUSION**

**Serge QUENTIN** conclut la réunion en rappelant la poursuite de la concertation jusqu'au 14 mars : il invite les participants à s'exprimer en ligne et/ou sur le registre disponible en mairie.

Il indique qu'il demandera la création d'un comité de suivi auprès du maître d'ouvrage jusqu'à la remise des clés et qu'il devra se réunir selon la demande de chacun. L'objectif sera de :

- Présenter l'évolution du projet dans ses composantes administratives, juridiques, etc...
- Répondre aux questions